



Monsieur Le Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt

78 Rue de Varenne

75349 PARIS SP 07

Paris, le 03 octobre 2016

Monsieur le Ministre,

Le contrat d'objectif et de performance pour la période 2016-2020 prévoit quelques mesures catégorielles parmi lesquelles « un plan partiel de requalification des agents de la filière administrative de catégorie C en catégorie B ».

Simultanément à la négociation de ce contrat d'objectifs, l'ONF avec l'accord de vos services, a présenté au comité technique central du 25 juin 2015, les textes devant permettre la mise en œuvre de ce plan de requalification.

Par courrier du 10 août 2016 la DGAFP-rejette ce plan de requalification en arguant qu'une mesure dérogatoire a déjà été mise en œuvre et que les modalités de recrutement dans le corps des Secrétaires Administratifs du MAAF doivent être identiques.

Cette objection méconnaît l'engagement de l'Etat sur la période 2016-2020 qui est différente de la mesure dérogatoire obtenue par votre Ministère et qui porte uniquement sur la période 2015-2018.

L'autre argument remet en cause la pertinence de ce plan de requalification. Pertinence qui n'apparaît pas avoir été suffisamment justifiée dans votre saisine.

Or les études conduites sur les métiers à l'ONF, pendant deux ans, ont démontré qu'au moins 200 agents de catégorie C exerçaient des missions du niveau de la catégorie B.

Le contexte particulier de l'ONF, le niveau des missions exercées, différentes de celles traditionnellement exercées en administration pure, doivent être pris en considération. C'est ce que les services de votre ministère ont fait en autorisant l'ONF à présenter dans ses instances un projet de décret et un projet d'arrêté spécifique à l'ONF.

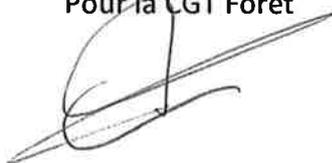
Le contrat d'objectifs et de performance qui a fait l'objet d'âpres négociations entre vos services et les autres ministères partageant la tutelle de l'ONF, mentionne en son axe 5 que « les mesures catégorielles seront mises en œuvre sur la durée du présent contrat ».

Le climat social de l'ONF, déjà très altéré, ne peut pas subir un nouveau choc dû à une remise en cause d'un engagement fort de l'Etat. La crédibilité des tutelles de l'Etablissement et plus globalement de l'Etat se trouve mise en cause. Cette situation n'est qu'une démonstration de la vacuité des engagements de l'Etat dans le COP et ne fait que renforcer la défiance des personnels à son encontre.

Les organisations syndicales signataires vous demandent de tout mettre en œuvre, pour que l'engagement que vous avez pris dans le contrat d'objectifs et de performance soit respecté.

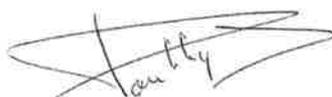
Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la CGT Forêt



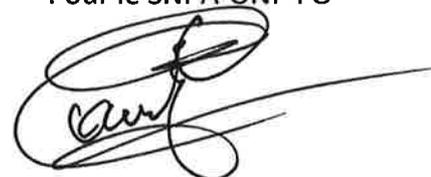
Gilles QUENTIN

Pour EFA-CGC



Gilles VAN PETEGHEM

Pour le SNPA-ONF-FO



Marc COULON

Pour le SNTF-FO



Laurent DELANNOY

Pour le SNUPFEN



Philippe BERGER